



# L'Aventure c'est facile ...

# ... il suffit de vouloir !



## Plongeur Autonome à 12 m (PA12)

Pourquoi passer ce niveau de plongeur ? Pour être capable de réaliser des plongées d'exploration jusqu'à 12 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), avec un ou deux équipiers majeurs ayant, au minimum, les mêmes compétences et en présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site qui donne les consignes relatives au déroulement de la plongée.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP), selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).



### Partie théorique

---

Connaissance succincte :

- en prévention des accidents barotraumatiques.
- des dangers du milieu et des accidents encourus et leurs préventions.
- des règles de sécurité.
- du matériel utilisé en plongée sportive et son entretien.

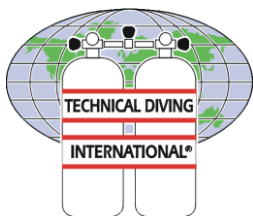


### Partie pratique

---

#### La formation.

- Le plongeur autonome à 12m doit posséder une autonomie de motricité d'action, de comportement, ainsi que des connaissances lui permettant d'évoluer sous l'eau, au sein d'une palanquée dirigée par un guide. Les compétences doivent être obtenues en milieu naturel (mer, lac, carrière, ...) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée, quelle qu'en soit la profondeur.
- L'enseignement des compétences s'effectue dans l'espace de 0 à 12 m par un E2 minimum. L'accoutumance à la profondeur doit être progressive et les compétences sont évaluées entre 10 et 12 m.
- 4 plongées sont nécessaires.



**Forfait enseignement :** ..... **250 €**  
*Hors manuel (15 €), plongées milieu naturel, carte (45 €), carnet- passeport (40 €).*



### Conditions

---

- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de délivrance du brevet.
- Etre titulaire de la licence fédérale en cours de validité.
- Etre du brevet de plongeur Niveau 1 (N1) de la FFESSM ou d'une autre certification dont les aptitudes sont jugées équivalentes pour débiter la formation et avoir réalisé 4 plongées attestées en milieu naturel (mer, lac, carrière...).
- Présenter un certificat d'absence de contre-indication à la plongée conforme à la réglementation fédérale en vigueur, se référer au chapitre « généralités » du manuel de formation.

#### Attitude Plongée

69 bis rue Blaise Pascal  
37000 Tours - France  
Président : 06.23.19.38.83  
[attitudeplongee@free.fr](mailto:attitudeplongee@free.fr)  
<http://attitudeplongee.free.fr>  
Agrément J&S AS77061264  
APÉ 926 C SIRET : 452 169 519 000 25